



Nombre de gîtes à Chauves-souris protégés et aménagés

Du fait de la raréfaction des abris accessibles, d'importants efforts d'aménagement et de mise en protection de sites à Chauves-souris sont régulièrement réalisés depuis 1993. À partir de 1997, la Coordination mammalogique du nord de la France avec le soutien de nombreux partenaires a développé un ambitieux programme de mise en protection et d'aménagement de sites en faveur des Chauves-souris (sites d'hiver et sites d'été). Ces opérations sont primordiales pour la préservation des populations régionales de Chauves-souris. Il s'agit de leur offrir de bonnes conditions pour des étapes importantes de leur cycle biologique : l'hibernation et la reproduction. Avec plus de 170 gîtes protégés sur environ 1 800 connus, la région est relativement bien dotée. Il reste cependant à développer ce réseau afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Contexte

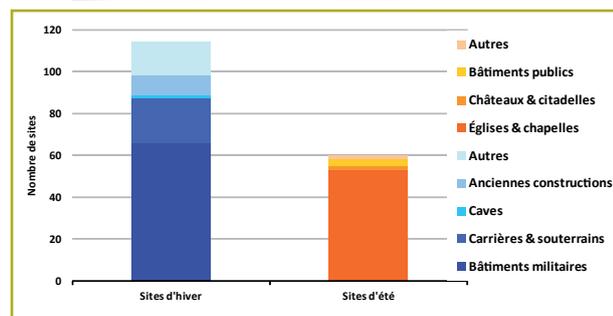
Les aménagements des sites permettent aux Chauves-souris de trouver des lieux d'accueil adéquats pour l'hibernation ou la reproduction. Cet effort répété sur l'ensemble de notre territoire permet d'offrir à ces Mammifères tout un réseau de gîtes favorables et donc de préserver ainsi leurs populations.

Selon les priorités, les chiroptérologues* s'efforcent d'aménager chaque année de nouveaux sites, si possible dans un secteur ne bénéficiant pas encore de protection. Le but est de constituer un réseau homogène de sites protégés, par maille de 20 kilomètres sur 20 kilomètres (soit 400 km²) couvrant toute la région. En effet, les Chauves-souris peuvent se déplacer sur de très longues distances, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de kilomètres. Pour couvrir les besoins de l'ensemble des espèces, une distance moyenne théorique de 20 kilomètres a été considérée. Ce réseau de gîtes leur permet donc de bénéficier de conditions d'accueil adéquates sur la majorité du territoire régional.

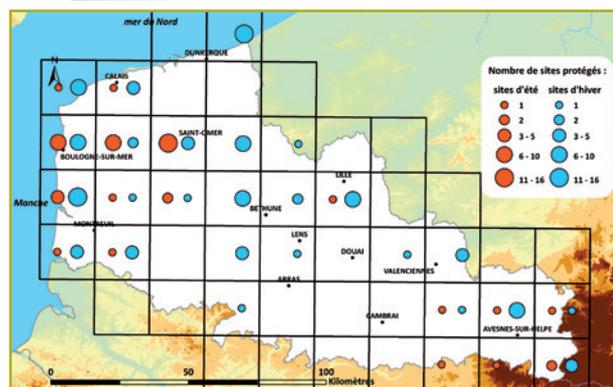
Résultats

De 1993 à 2011, 60 gîtes de reproduction et 114 gîtes d'hibernation ont été aménagés et/ou protégés sur l'ensemble de la région. À noter qu'un site, déjà protégé physiquement depuis 1997, a été classé en 2008 en réserve naturelle nationale (RNN) au titre, entre autres, des espèces de Chauves-souris qu'il héberge (grotte d'Acquin-Westbécourt dans le Pas-de-Calais, gérée par le Conservatoire d'espaces naturels). Il s'agit de la première RNN dans la région où les Chiroptères* ont été un élément déterminant pour bénéficier de ce statut de protection.

Nombre cumulé de sites d'hiver et d'été protégés depuis 1993 (source : CMNF, 2011)



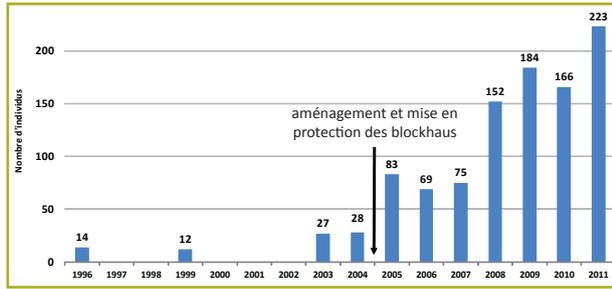
Répartition des gîtes d'hiver (en bleu) et d'été (en rouge) aménagés par maille de 400 km² (source : CMNF, 2011)



Les sites d'hiver aménagés sont localisés sur plus de la moitié du territoire du Nord - Pas-de-Calais (25 mailles sur 48) tandis que les sites d'été ne se retrouvent que sur le tiers de la région (17 mailles sur 48).

Suivi hivernal des Chauves-souris, avant et après aménagement, dans douze blockhaus de la forêt domaniale de Nieppe (Morbecque, Nord)

(source : CMNF, 2012)



Ce qu'il faut en penser

Le réseau de gîtes aménagés et protégés se densifie peu à peu au fil des années. Le territoire dispose petit à petit d'une bonne couverture en gîtes d'hivernation, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour les gîtes d'été. La constitution de ce réseau de gîtes dépend évidemment de la disponibilité ou non en gîtes potentiels à Chauves-souris (certains secteurs de la région étant plus favorables que d'autres : nombreux blockhaus sur le littoral ou l'Avesnois, anciennes carrières souterraines de craie dans le Boulonnais, etc.). Elle dépend aussi des opportunités, de l'accord des propriétaires, ainsi que de l'implication de nombreux partenaires dans cette démarche (exemple des gîtes d'été aménagés dans les parcs naturels régionaux).

L'aménagement et la mise en protection sont également privilégiés sur les sites présentant un enjeu primordial pour la conservation de certaines espèces de Chauves-souris, plus vulnérables que d'autres ou présentant un intérêt majeur au niveau national comme le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ou le Murin des marais (*Myotis dasycneme*). Ceci explique la plus forte densité de sites aménagés dans certains secteurs de la région, comme sur le littoral du Pas-de-Calais par exemple où l'on retrouve certaines espèces patrimoniales*.

Ces nombreux efforts portent leurs fruits. En effet, le recensement annuel des sites hivernaux aménagés a permis de mettre en évidence, dans certains sites suivis, une augmentation de la fréquentation, tant en effectifs qu'en espèces.

En l'espace de presque quinze ans, l'amélioration des conditions d'accueil dans les blockhaus forestiers a permis de concentrer les animaux et ainsi multiplier par quinze la fréquentation de ces gîtes.

L'aménagement d'un site d'hiver se décompose en plusieurs étapes, illustrées dans un guide technique à destination du grand public et des aménageurs :

- nettoyage et sécurisation du site pour les comptages ;
- aménagement d'ouvertures adaptées au passage des Chauves-souris en vol ;
- obstruction des autres ouvertures pour obscurcir le site, limiter les courants d'air et maintenir ainsi des conditions de température et d'humidité favorables ;
- sur les sites d'hivernation, fabrication et installation d'une porte anti-intrusion pour empêcher le dérangement des animaux.

Méthode

Le choix des sites à aménager dépend essentiellement de leur situation géographique, de la présence ou non de gîtes potentiels, mais aussi de la volonté affichée par différents partenaires et maîtres d'ouvrages : parcs naturels régionaux, Eden 62, Conseil général du Nord, Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Espaces naturels Lille Métropole, collectivités territoriales, communes, etc.

Selon les cas, les sites peuvent bénéficier uniquement d'une protection physique ou d'une protection réglementaire, voire les deux (site classé en réserve naturelle régionale, etc.).

En savoir plus

- Voir fiche 2010 " Les Chauves-souris dans le Nord - Pas-de-Calais "
- Voir fiche 2011 " Nombre de sites de regroupement automnal identifiés de Chauves-souris "
- Voir fiche 2011 " Suivi des colonies de reproduction d'espèces patrimoniales de Chauves-souris "
- Voir fiche 2011 " Nombre de gîtes à Chauves-souris protégés et aménagés "
- PNR CMO & CMNF, 2011. Guide technique : *étudier et protéger les Chauves-souris*. Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale & Coordination mammalogique du nord de la France, Colombert. 44 p.

Sites internet

- Coordination mammalogique du nord de la France (CMNF) : <http://www.cmnf.fr>

* cf glossaire